

Sexto 1 - Explorateur

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

Critères:

Développer une réflexion sur :

- ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto
- ce que cette formation va changer dans mes futures interventions
- ce à quoi je vais faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir

Badge attribué à: Cynthia Morneau

Date de la demande: 2021-05-07 15:22:17

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto?

La méthode d'intervention Sexto est une action concertée entre plusieurs acteurs qui agissent pour protéger l'intégrité des adolescents de 12 à 17 ans qui pourraient être impliqués dans un échange de sextos. Cette méthode d'intervention nous fournit un cadre clair qui vise à intervenir rapidement et efficacement auprès des élèves concernés. En tant qu'intervenants scolaires, notre intervention vise surtout à bien documenter la situation et à référer l'adolescent au bon endroit.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions?

La méthode d'intervention, grâce à la trousse fournie, ainsi qu'à la présente formation, me permettront d'agir adéquatement. En effet, ce méthode nous indique comment intervenir, sans jugement et dans le soucis de protéger l'adolescent rapidement. Je vais m'assurer de poser les actions indiquées, sans entrer dans le questionnement. C'est une part de l'intervention qui relève de l'enquête policière. Je complèterai désormais le formulaire avec la victime, ce qui me permettra de m'en tenir aux informations

essentielles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ? Je m'assurerai en tout temps de ne pas consulter les images ou vidéos des adolescents concernés, puis je m'en tiendrai aux informations de la trousse. De cette façon, je me protégerai en tant qu'intervenant et je protégerai l'intégrité de l'adolescent. De cette façon, j'éviterai aussi tout jugement qui pourrait influencer l'adolescent et l'enquête par la suite.